

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 04 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

### Présents :

MM. PAULIN Michel, CADENET Patrice, CARON Michel, CHAY Gilles, GLAS Pascal, PIALOT Bernard, THOULOUZE Philippe, NAVARRO Cyril, Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle, SKIERSKI Céline, FAURE Arline, BOUISSANE Syham, BROCHE Mireille, MICO Muriel, HOURSAL Eloïse.

Absent excusé : Mr REBOLLO Jacques procuration à Mme ROUMEJON

**Secrétaire:** Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 20 heures 30.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 29/03/2014.

Signatures

## Commission Appel d'Offres

A la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Désigne pour faire partie de la Commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

3 Membres titulaires : Mme GUEIFFIER – Mr PIALOT – MR REBOLLO

3 Membres suppléants : Mme ROUMEJON – Mme FAURE – Mr THOULOUZE

## Commission CLET

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection d' 1 Titulaire et d' 1 Suppléant pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLET) de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, élit à l'unanimité :

- 1 Titulaire : Mr REBOLLO Jacques
- 1 Suppléant : Mme SKIERSKI Céline.

## **Commissions municipales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, forme à l'unanimité, les différentes commissions municipales dont le Maire est président de droit, fixe le nombre de conseillers devant les composer et désigne ainsi qu'il suit, après vote à bulletin secret, à l'unanimité, les membres qui y siégeront :

### Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie :

6 Conseillers Municipaux :

Mr CHAY Gilles, Mr GLAS Pascal, Mr CADENET Patrice, Mme FAURE Arline, Mme BROCHE Mireille et Mme HOURTAL Eloïse.

### Commission des Travaux, de la Voirie et de l'Urbanisme :

7 Conseillers Municipaux :

Mr PIALOT Bernard, Mr CHAY Gilles, Mr REBOLLO Jacques, Mr CARON Michel, Mr NAVARRO Cyril, Mr CADENET Patrice, Mme ROUMEJON Solange.

### Commission de l'Action Économique et de l'Emploi :

4 Conseillers Municipaux :

Mme FAURE Arline, Mme BROCHE Mireille, Mme MICO Muriel, Mr THOULOZE Philippe

### Commission des Finances :

L'ensemble du Conseil Municipal.

### Commission des Affaires Scolaires, du Centre de Loisirs, de la Micro-crèche et de la Jeunesse :

7 Conseillers Municipaux :

Mr THOULOZE Philippe, Mr PIALOT Bernard, Mme HOURTAL Eloïse, Mme FERNANDEZ Véronique, Mme SKIERSKI Céline, Mme ROUMEJON Solange, Mme MICO Muriel, Mme BOUISSANE Syham

### Commission de la Communication, de la vie Associative, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine :

7 Conseillers Municipaux :

Mr NAVARRO Cyril, Mr CADENET Patrice, Mr REBOLLO Jacques, Mr CARON Michel, Mme SKIERSKI Céline, Mme FAURE Arline, Mme ROUMEJON Solange, Mme BOUISSANE Syham

## Commission de Loisirs et de Fêtes :

6 Conseillers Municipaux :

Mr CHAY Gilles, Mr PIALOT Bernard, Mr NAVARRO Cyril, Mr GLAS Pascal, Mr CARON Michel, Mme MICO Muriel.

## **Délégué défense**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation d'un délégué de la Commune à la défense.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne en tant que délégué de la Commune à la défense :

- Monsieur CHAY Gilles

## **Délégué au Syndicat Mixte du Gorges du gardon**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la Commune au Syndicat Mixte d'Aménagement, de protection et de Mise en valeur du Massif et des Gorges du Gardon.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne en tant que délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement, de protection et de Mise en valeur du Massif et des Gorges du Gardon :

- Titulaire : Mr REBOLLO Jacques,
- titulaire : Mme ROUMEJON Solange,
- Suppléant : Mme FAURE Arline
- Suppléant : Mr CARON Michel.

## **Election membres du CCAS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre de membres devant composer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et de bien vouloir procéder ensuite à l'élection des Conseillers Municipaux devant y siéger.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe à huit le nombre de membres devant composer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit quatre membres élus et quatre membres nommés par le Maire.

Désigne en son sein pour faire partie de ce Conseil d'administration :

6 membres élus :

Mme GUEIFFIER Michèle, Mme FERNANDEZ Véronique, Mme ROUMEJON Solange, Mme BROCHE Mireille, Mme SKIERSKI Céline, Mr NAVARRO Cyril

## **Délégué Point Info Services**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Point Info et Services.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et voté à bulletins secrets, à l'unanimité,

Désigne pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal du Point Info et Services :

2 délégués titulaires : FAURE Arline – HOURTAL Eloïse

2 délégués suppléants : THOULOZE Philippe – NAVARRO Cyril

## **Délégués Syndicats Intercommunaux**

**Ont été élus à l'unanimité**

Syndicat du Collège Voltaire de Remoulins :

Délégué titulaire 2 : THOULOZE Philippe – NAVARRO Cyril

Délégué suppléant 2 : Mme HOURTAL Eloïse – BOUISSANE Syham

Syndicat Intercommunal des Rives du Bas Gardon :

Délégués titulaires 2 : PIALOT Bernard – GLAS Pascal

Délégués suppléants 2 : CHAY Gilles - CADENET Patrice

Syndicat Mixte d'Electricité du Gard :

Délégué titulaire 2 : CARON Michel – ROUMEJON Solange

Délégué suppléant 2: PIALOT Bernard – NAVARRO Cyril

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ruisseau de BOURNIGUES :

Délégué 3: CHAY Gilles – PIALOT Bernard – GLAS Pascal

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Délégué titulaire 1 : SKIERSKI Céline

Délégué suppléant 1 : FAURE Arline

## **Indemnisation stagiaire**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal le versement d'une indemnité nette de 600 € (soit 726 € Brut) pour les stagiaires BAFAdu centre de loisirs pour un mois complet ou 150 € par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

-Accepte cette proposition

-Autorise Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant

-Dit que la dépense sera affectée au compte 6413 du budget communal

Cette délibération annule celle du 27/10/2010.

## **Autorisation de poursuite donnée au Trésor Public**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal conformément aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur en matière de comptabilité publique pour le recouvrement des produits locaux de donner à Mme LUTZ Catherine Receveur Municipal d'Aramon, une autorisation permanente et générale à tous les actes de poursuites (Article R 1617-24 du CGCT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Accepte cette proposition

-Donne à Mme LUTZ Catherine Receveur Municipal d'Aramon, une autorisation permanente et générale à tous les actes de poursuites (Article R 1617-24 du CGCT).

## **Acquisition groupe électrogène**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un groupe électrogène appartenant à Mme BATISDE Corine 170 chemin de Meynes à Sernhac.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Décide l'acquisition du groupe électrogène pour un montant de 500 € TTC à Mme BATISDE Corine

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

## **Acquisition tables bois pour salle du Conseil**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir 2 table bois pour compléter la salle du Conseil à Mr OUARET Madani chemin de la Velle à Sernhac.

Considérant qu'il possède en stock les mêmes tables, il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Décide l'acquisition de 2 tables en bois pour compléter celles de la salle du Conseil pour un montant de 550 € TTC à Mr OUARET Madani

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

## **Convention saison taurine Nîmes Métropole**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Convention de Partenariat pour l'organisation de la saison taurine communautaire 2014 à intervenir entre NIMES METROPOLE et la commune de Sernhac.

Après en avoir entendu l'exposé, l'Assemblée, à l'unanimité décide :

-D'approuver le projet de Convention de Partenariat pour l'organisation de la saison taurine communautaire 2014 à intervenir entre NIMES METROPOLE et la commune de Sernhac.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention à venir ou tous autres documents s'y rapportant

## **Indemnité Trésor Public**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir maintenir à 100% le taux de l'indemnité de conseil et de budget attribué à Mme LUTZ Catherine, Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide d'attribuer pour toute la durée de son mandat : 100% du taux de l'indemnité de conseil et de budget à Mme LUTZ Catherine, Receveur Municipal

## **Cession Parcelle au profit de la commune, suite à alignement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de division de la propriété de Mr et Mme GAMERO au chemin de Meynes qui fait l'objet d'un alignement.

Une cession de parcelles au profit de la commune doit être réalisée conformément au plan joint en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Accepte la cession de la parcelle section A N° 2108 d'une superficie de 74m<sup>2</sup>, et la parcelle section A N° 2110 d'une superficie de 17 m<sup>2</sup> au profit de la commune.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment les actes de cession au profit de la commune

**Levée de la séance à 22h30**